

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **81 (1945)**

Heft 17

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Enfin !* — Commission des retraites. — Places au concours. — Genève : Caisse maladie et invalidité. — Des précisions budgétaires au compte rendu. — Société genevoise de travail manuel. — U. I. G. — Dames : A propos de l'assemblée générale du 18 avril. — Deux jeudis de plein air. — U. A. E. E. : Convocation. — Jura : Démographie et pédagogie. — Informations : Chez nos voisins : Valais. — Bibliographie.

Partie pédagogique : A. Chabloz : Un grand concours est ouvert. — R. R. : Ecoles indoues, écoles missionnaires. — J. D. : L'attribut est lié au centre d'attraction - le nom. — Georges Durand : La question de l'orthographe. — Pour la fête des mères.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ENFIN !

Enfin va disparaître l'actuel livre de lectures du degré moyen que nous avons employé (il le faut bien), souvent délaissé, toujours détesté ! Il y a tantôt dix ans qu'il a été déclaré « bon à mettre au pilon ». Il a eu la vie dure, mais il va passer !

Le nouveau livre est paru¹.

Il y a un premier plaisir à lire les titres : ça parle de mamans, de papas, de petites sœurs, de souris, de petits cochons, de poulains, de grillons, de pêche, de nage, d'avions, de fleurs, d'oiseaux et de courges.

Puis un deuxième plaisir à parcourir la liste des auteurs : on a compris qu'il fallait pour apprendre le français, des textes écrits en français ; que rien n'est trop beau pour les enfants, et que l'on n'est jamais assez difficile dans le choix de ce qu'on leur met entre les mains ou dans la tête. Celui qui a choisi a dû fournir un travail énorme.

Disons aussi notre joie de n'avoir pas retrouvé le soporifique chapitre des Lectures morales. La famille, le pays, le travail et les jeux, au fil des saisons, telles sont les grandes divisions de l'ouvrage qui se termine par une courte partie sur le Vaste monde.

Le chapitre « Le pays » est le moins bon ; cela tient au fait que les textes parlant des choses de chez nous ont leur place ailleurs, et qu'il ne reste en cette partie que des lectures historiques ou géographiques. Et cela fait penser qu'il vaudrait peut-être mieux, dans un ouvrage pour nos jeunes écoliers, ne pas inscrire cette rubrique, et laisser aux maîtres le soin de faire découvrir le pays. Pour l'enfant, le pays, c'est celui d'aujourd'hui, les choses actuelles ou récentes qu'on y voit, ce qu'on y fait.

Mais le livre est riche et vous aurez, mes collègues, du plaisir à le lire, et à vous en servir, car l'auteur a voulu, on le sent, en faire un bon instrument de travail. Lecture silencieuse ou expressive, études de textes, grammaire, rédaction, tout peut être tiré de là. Les textes sont à

¹ Ch. Foretay : Lectures à l'usage du degré moyen des écoles primaires.

tous les temps ou à peu près, à toutes les personnes du verbe. Comme d'autre part, la variété est grande, on découvre très vite une unité réalisable entre les leçons de choses et l'enseignement du français.

Nous émettons en terminant le vœu que l'on obtienne, au Département de l'Instruction publique, des crédits suffisants pour que ce nouveau livre puisse être utilisé au plus tôt par les élèves du degré moyen.

M. B.

COMMISSION DES RETRAITES S. P. V.

Nos collègues se demandent sans doute à quoi en est l'étude du projet de loi sur les retraites. Les commissaires désignés dorment-ils ? Qu'est-ce qui se trame ?

Rassurez-vous : votre commission a déjà tenu une dizaine de séances de trois à quatre heures chacune ; elle a épluché article après article tant les bases de l'étude que le projet de loi proprement dit, et a gardé sans cesse le contact avec le comité de la S. P. V. dont un ou plusieurs membres ont été chaque fois présents. Actuellement, le rapport se rédige et sera étudié samedi prochain dans une séance commune.

Il serait bon que les sections portassent l'objet à l'ordre du jour de leur prochaine assemblée. Les membres de la commission sont prêts à y aller exposer ce qu'ils ont fait. Nos membres adopteront certainement un point de vue unanime ; mais il est juste qu'ils sachent combien de démarches il a fallu tenter, de combien de renseignements il a fallu s'entourer et qu'ils puissent se rendre compte que toutes les faces du problème ont été envisagées. Ils comprendront aussi que nous ne pouvions rien publier, ceci pour des raisons à la fois tactiques et de préséance. Mais encore une fois, nous aimerions satisfaire à leur droit légitime et simplement démocratique d'être renseignés. Donc, chers collègues, appelez-nous !

A. Chevalley.

PLACES AU CONCOURS

Instituteur : Bercher (4 mai).

Institutrices : Bullet (1er mai) — Carrouge (4 mai).

Maîtresse de travaux à l'aiguille : Forel-Lavaux (8 mai).

GENÈVE

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ des instituteurs genevois

Exercice 1944

Rapport du président

présenté à l'assemblée générale du 11 avril 1945

Comme préliminaires à l'assemblée générale d'aujourd'hui, notre trésorier a fait paraître, dans le *Bulletin corporatif* du 7 avril dernier, un résumé des comptes de l'exercice 1944 ainsi que le bilan au 31 décembre.

Vous avez pu constater, par l'examen du rapport financier annuel, que ce sont les cotisations des sociétaires (4070 fr.) et les intérêts de

notre capital (1008 fr. 50) qui constituent les principales ressources de notre société. Les subventions fédérale et cantonale se montent à 845 fr., en légère diminution sur l'exercice précédent. Les frais de médecins, de pharmacie, d'hôpital, de cure se sont élevés à 5910 fr. 35, dont 4432 fr. 45 à la charge de la caisse et 1477 fr. 90 à la charge des sociétaires. Enfin, notre Caisse a versé 400 fr. d'indemnités au décès.

Dans sa modestie, le boni d'exercice (461 fr. 27) est réjouissant en regard de celui de 1943 (94 fr. 28).

Vous aurez constaté également, non sans satisfaction, que notre fonds social atteignait au 31 décembre 1944, la somme de 42 571 fr. Cette petite fortune a été constituée peu à peu, en 20 ans d'activité, grâce à la prévoyance et à la plus stricte économie dont votre comité s'est fait une règle de conduite.

Les mutations qui se sont produites en cours d'exercice dans les effectifs de la société n'ont pas eu d'influence sur le nombre total des sociétaires.

A fin décembre 1944, les 118 membres se répartissent comme suit :

- a) 88 assurés pour soins médicaux et chômage ;
- b) 21 assurés pour soins médicaux seuls ;
- c) 9 assurés pour chômage seulement.

Ce dernier groupe est celui des membres appartenant, en outre, à une autre caisse reconnue, qui touche les subsides revenant à ces sociétaires.

Nous avons eu à déplorer le décès de deux collègues : celui de *Léon Favre* qui avait pris sa retraite, il y a quelques années déjà ; celui d'*Henri Luciri*, jeune maître de gymnastique, enlevé aux siens à la fleur de l'âge.

Notre collègue retraité *Henri Junet* nous a adressé sa démission.

Ces trois départs n'influenceront nos rôles qu'à partir de 1945.

Nous avons enregistré une inscription nouvelle, celle de M. *Roger Matthey*, à qui je suis heureux de souhaiter, en votre nom, une cordiale bienvenue.

Il a été établi 65 feuilles de maladie. Ce nombre est un peu moins élevé que celui de l'an dernier. Les frais occasionnés sont, en conséquence, légèrement plus faibles. Cette année, nous avons encore enregistré quatre cas de maladie grave et prolongée dont deux ont abouti au décès.

Le comité s'est fait un devoir de secourir, jusqu'à l'extrême limite statutaire, les collègues si durement frappés.

Pour donner satisfaction aux amateurs de « moyennes » (s'il en est encore !), disons que le nombre de jours de maladie pour chaque assuré a été en moyenne de 16. Au fond, ce chiffre ne signifie rien de concret, puisque, comme dans toutes les sociétés de secours mutuels, nous comptons des sociétaires perpétuellement malades, d'autres accidentellement malades et, d'autres enfin, les plus nombreux, ne sont jamais malades.

La comparaison avec les mêmes moyennes des années précédentes montre que, cette année, les maladies ont été de courte durée, mais qu'elles ont cependant occasionné des frais élevés, surtout lorsqu'est intervenue une opération chirurgicale.

Vous avez sans doute compris, chers collègues, que c'est le revenu régulier de notre réserve qui nous permet de doubler, sans trop de dommages, la période si critique que nous vivons actuellement.

Un peu partout, les caisses-maladie sont obérées et ne parviennent que difficilement à faire face à leurs obligations, à tel point que la Confédération vient de relever sensiblement le taux des subsides.

Jusqu'à présent, notre société a pu faire honneur à toutes ses prestations sans avoir recours à des mesures d'exception ; nous espérons qu'elle continuera longtemps encore à apporter à ses membres, l'aide et les secours qu'ils sont en droit d'attendre d'elle, chaque fois que la maladie apporte pour eux, souffrance et soucis.

En terminant ce rapport, je tiens à exprimer aux membres du comité, toute ma reconnaissance pour leur dévouée et amicale collaboration.

Notre collègue Edmond Martin a droit à notre particulière gratitude pour le soin et la conscience qu'il apporte dans l'exercice de son mandat. Au nom de vous tous, je le remercie sincèrement pour toute la peine qu'il se donne.

Genève, le 11 avril 1945.

Ad. Lagier.

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRESE AU COMPTE RENDU

Au cours de l'an passé, nous avons demandé à M. Perréard, chef du Département des finances, d'octroyer une allocation extraordinaire d'automne sans avoir recours aux centimes additionnels. Une consultation juridique de 1er ordre et les prévisions budgétaires nous permettaient de présenter cette revendication sans porter atteinte à la Constitution. Nous laissions entendre notamment que l'augmentation des recettes serait de l'ordre de 3,5 millions et que l'exercice 1944 se bouclerait par un large boni au compte d'Etat. Ces affirmations se heurtèrent constamment aux plus vives dénégations de M. Perréard, tant au cours des entrevues qu'il nous accorda qu'au sein de la fraction radicale du Grand Conseil qui avait bien voulu nous entendre.

Or les faits nous ont donné raison. Le rapport sur les comptes du canton pour l'exercice 1944 accusent une plus-value sur les recettes de fr. 3 894 632.60 ; le boni du compte d'Etat budgété à fr. 81 072.40 se monte en réalité à fr. 225 996.22.

Un boni du compte d'Etat après plus de 60 mois de guerre ! Et nous avons failli ne pas toucher l'allocation extraordinaire d'automne qui est devenue celle d'hiver après une rude bataille devant le peuple. Et des centaines parmi nous ne reçoivent encore aucune allocation mensuelle de vie chère, alors que les autres sont loin de toucher celles dont bénéficient nos collègues de la Confédération, des autres cantons et villes suisses, de Genève-Ville et des S. I.

Mais, fait plus étonnant encore, p. 73 du rapport : « On trouve également au débit du compte de Pertes et Profits une somme de fr. 600 000. Elle représente le montant d'une réserve constituée en vue du paiement d'allocations de vie chère. »

En d'autres termes, la couverture financière pour l'allocation extraordinaire de 1945 existe déjà. Les promesses officieuses qui nous ont été faites prennent corps. C'est un point déjà acquis, le scrutin du 21 janvier 1945 a porté quelques fruits ; hélas ! qu'une partie des fruits : dans le domaine des allocations mensuelles, nous continuons à subir les coups d'un triste sort ; M. Perréard reconnaît lui-même que la justice devrait régner entre fonctionnaires cantonaux et municipaux. A plusieurs reprises il avait affirmé publiquement qu'il ne demanderait pas mieux de nous accorder les barèmes de la ville s'il en avait la possibilité. Or nous avons la conviction la plus absolue que cette possibilité lui est acquise. La rentrée des impôts dépassera de beaucoup les prévisions budgétaires en raison de l'amnistie fiscale qui réserve de grosses et agréables surprises pour le fisc.

M. Perréard, s'il le veut, peut fort bien tenir ses promesses et donner une preuve tangible de ses bons sentiments à notre égard ; il suffit qu'il présente, sans tarder, à la session de printemps un projet d'ajustement des allocations mensuelles de vie chère sur les bases de la ville ; il donnerait ainsi la preuve que ses promesses ne sont pas une manœuvre électorale, mais la claire volonté d'un véritable homme d'Etat.

G. B.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL

Excursions botaniques et zoologiques

1. Première sortie : jeudi 3 mai 1945.

Itinéraire : Vernier-Bois de Bay-Peney-Aire-la-Ville-Verbois-Russin.

Rendez-vous à Vernier, pour l'arrivée du train de 14 h. 32 (départ de Cornavin à 14 h. 11).

Retour par le train qui part de Russin à 19 h. 16 (éventuellement : 17 h. 40).

2. Deuxième sortie : jeudi 17 mai 1945.

Itinéraire : Onex-Bords de l'Aire-Lully-Coteau de Bernex-Bernex.

Rendez-vous à Onex, pour l'arrivée du tram de 14 h. 31 (départ du Quai de la Poste à 14 h. 13).

Retour par le tram qui part de Bernex à 18 h. 52 (évent. : 17 h. 35).

Notre guide, M. Jean Simonet, nous recommande de nous munir de chaussures de marche et nous conseille de venir avec un petit matériel d'observation et de récolte (loupe, tubes de verre, boîtes vides, buvard pour sécher les plantes) si nous désirons rapporter quelques échantillons.

Conditions : la participation à ces deux sorties est gratuite pour les membres de notre groupement. Non-membres : Fr. 2.—.

3. Signalons aux chasseurs d'insectes que notre collègue J. Simonet se tient à la disposition des amateurs, les 2^e et 4^e samedis après-midi de chaque mois (à partir du 28 avril et jusqu'au 22 septembre), à la collection régionale du *Palais Eynard*, pour leur faciliter l'accès des collections entomologiques et leur aider à déterminer leurs trouvailles.

Le Comité.

U. I. G. — DAMES**A PROPOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AVRIL**

Les absentes ont toujours tort. La séance du 18 avril a été des plus intéressantes. Une fois de plus nous avons appris que les femmes sont ligotées par les lois et dépourvues de moyens pour se défendre avec efficacité.

Montrez votre volonté de changer cet état de chose en vous inscrivant avant le 19 mai à 12 h. au Bureau des électeurs, 14, rue de l'Hôtel de Ville. (Apporter une pièce de légitimation : passeport, livret de famille, permis de séjour.) Vous aurez ainsi le droit de voter le 26 mai pour la prochaine élection des Tribunaux de Prud'hommes où des femmes sont éligibles.

DEUX JEUDIS DE PLEIN AIR

Les 3 et 10 mai vous aurez l'occasion de vous aérer et de vous instruire au cours des excursions dirigées par notre savant collègue, M. Simonet.

Enrichissement de nos connaissances en histoire naturelle et surtout plaisir !

Le comité.

**UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES
CONVOCATION**

Chères collègues,

Vous êtes convoquées en assemblée ordinaire le mercredi 9 mai à 16 h. 30, à la Taverne de Plainpalais (6, rue de Saussure).

Nous aurons le plaisir d'entendre le docteur Renée Girod nous parler de

La médecine à la maison

Etant donné l'intérêt de ce sujet, chaque membre pourra venir avec une parente ou une amie. Cette invitation s'adresse également, et d'une façon toute cordiale, à nos collègues de l'Enseignement primaire.

NEUCHÂTEL

Par suite de circonstances imprévues, la correspondance neuchâteloise est renvoyée à huitaine. — *Réd.*

JURA**DÉMOGRAPHIE ET PÉDAGOGIE**

A l'encontre des décisions de la commission d'école, du conseil communal, de l'assemblée unanime de la commune et de l'avis de M. l'inspecteur scolaire de l'arrondissement, la direction de l'Instruction publique vient, contre toute attente, de supprimer une classe dans un collège de notre région. Elle fonde son arrêt sur la diminution constante du nombre des élèves de ce collège. De fait, il est regrettable mais exact

que ses effectifs vont s'amenuisant chaque année et les rentrées probables d'un certain nombre de printemps prochains sont celles d'un pays dangereusement atteint par la dénatalité. L'économie semble ainsi justifier le point de vue gouvernemental. On ne saurait rien lui reprocher d'autre que d'être à sens unique, autrement dit, de prévoir, d'autoriser, de légaliser les suppressions nécessaires à ses yeux de financière et d'ignorer d'une manière effective la nécessité, pour le moins plus urgente, du dédoublement des classes surpeuplées. Il est vrai que nous abordons ici une question de limite sur laquelle les avis des praticiens ne concordent pas exactement avec ceux de la loi de 1894. Reste entendu, entre nous, qu'un maître doit être choisi pour 20 élèves parce que 20 élèves ont besoin d'un maître en propre selon la thèse d'avenir de M. William Perret, de Neuchâtel.

Si les données des domaines démographiques et économiques peuvent fournir, dans un cas pareil, des pièces à conviction, encore qu'il serait utile et suggestif, dans cette rubrique des recettes et des dépenses, de considérer le rendement social des classes à 1, 2 ou plusieurs années scolaires, il est un autre côté du problème qui n'y trouve plus du tout son compte et duquel on semble ne pas vouloir faire grand cas : celui de la pédagogie. Dans une année, la commune intéressée se verra contrainte de transformer son collège de 3 classes, y compris la classe primaire supérieure, en une banale école à 2 classes telle qu'on les connaît chez nous, la première groupant des enfants de 6 à 10 ou 11 ans et la seconde des élèves dont les âges s'échelonnent entre 10, 11, 15 ou 16 ans. Classes à 4 et 5 années scolaires pour lesquelles il n'y aura probablement plus d'heures d'allemand et de dessin technique au programme, ces disciplines étant spécifiques à l'enseignement primaire supérieur. Dans le cadre de la région, une petite mais riante vallée de cinq villages mi-agricoles, mi-industriels, répartis sur une douzaine de kilomètres carrés et comptant d'après le recensement fédéral de 1941 tout juste 1492 habitants, nous verrons désormais 2 collèges à classe unique et 3 autres calqués sur le modèle de celui dont nous venons d'esquisser les caractéristiques. Si l'on veut, sans ambage, appeler un chat un chat et Rollet un fripon, il nous faut qualifier d'anormale ou d'au moins contre nature la composition de toutes les classes, sans exception, de la contrée. Elle l'est un peu moins aujourd'hui, elle le sera plus, l'année de grâce passée, quand le seul collège à trois classes de la vallée sera devenu en tous points pareil aux autres.

Comment, pourtant, se tirer d'affaire ? Comment résoudre le problème, puisque problème il y a ? D'abord ne pas être obsédé par ce qu'on a toujours fait pour imaginer, une fois, pour envisager ce qu'on pourrait faire. Porter ses regards sur l'avenir pour se dispenser d'adorer le passé. Ne pas adopter, ensuite, la solution la plus expéditive et la plus facile. Se souvenir, enfin, que si l'histoire ne nous apprend rien de bien réconfortant sur l'homme, elle illustre tout de même cette vérité que l'union, la coopération et l'entente triomphent des difficultés devant lesquelles l'individu est impuissant. Déjà notre histoire nationale n'a pas d'autre origine, pas d'autre titre de gloire et d'humanité.

Pour revenir à nos moutons et pour obvier à cette menace de suppression suspendue, depuis plusieurs années, comme une épée de Damoclès sur la contrée, il eût été sage, je crois, et profitable, fût-ce pour la première fois, de tenir un langage auquel les circonstances fâcheuses de la dépopulation pouvaient prêter leurs arguments et parler de coopération régionale, de *collège intercommunal*. Nous y reviendrons dans un prochain papier.

Ad. Perrot.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Valais. Sur les 91 députés de la partie française du canton du Valais, 20 font partie du corps enseignant. Depuis fort longtemps d'ailleurs, les instituteurs ont formé au sein du Grand Conseil un groupe important ; plus d'un en a même été le président. D'autre part nombre de collègues en activité ou retraités sont présidents, conseillers ou juges de commune.

Notons, à titre comparatif, que la loi cantonale vaudoise sur les incompatibilités ne permet pas aux membres du corps enseignant en fonctions de faire partie du Grand Conseil ; des dérogations sont toutefois tolérées pour les professeurs à l'Université. Le Grand Conseil vaudois actuel compte deux instituteurs retraités : MM. Paul Chapuis (Lausanne) et G.-A. Pâquier (Vevey), sans compter M. Paul Golay (Lausanne) qui, avant de se consacrer au journalisme et à la politique, goûta de l'enseignement.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE, 1ère livraison (janvier, février, mars 1945). On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S.A., 7, rue de Genève, Lausanne. — 8 fr. par an.

Sommaire : « Etuves lausannoises au moyen âge » (bastoubes, étuves, bains publics, leur situation d'après le plan Buttet, mœurs, coutumes, etc., avec illustration), par E. Olivier. — « Commission cantonale vaudoise des Monuments historiques », travaux exécutés à Cully, (avec un hors-texte et une illustration), à Payerne, à la Joux-Verte s/Roche (avec une vue du barrage bernois de 1695), à Morges, à Avenches, à Nyon, etc., par L. Bosset. — « Corporations d'autrefois » (organisation de la corporation des cordonniers de Grandson), par † Charles Gilliard. — † Fréd.-Th. Dubois, † Henri Marguerat et † Mgr. Marius Besson, par Eug. Mottaz. — Chronique. — Bibliographie.

EDITIONES HELVETICAE, publiées par la Conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique.

Après avoir fait paraître une collection de textes allemands, Editiones Helveticae publient une série d'œuvres ou de fragments d'œuvres d'auteurs français qui, pour la plupart, ne sont plus en librairie.

Ces brochures, d'un format agréable (in-16) soigneusement imprimées, dont le texte a été choisi et annoté par des critiques compétents, sont d'un prix abordable.

Voici, parus chez Delachaux & Niestlé, Neuchâtel :

1. « La Chanson de Roland », textes choisis par Fernand Carrier. 1 fr. 50.
6. Molière. « Le Bourgeois gentilhomme », annoté par Henry Hentsch : 1 fr. 70.
18. Sainte-Beuve, textes choisis et annotés par Charly Guyot : 1 fr. 60.

GLANURE

Le vrai progrès consiste à se renouveler.

A. Vinet.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UN GRAND CONCOURS EST OUVERT

Un concours sans classement, sans prix, avec une seule récompense pour tous : le plaisir de rendre service ! J'y songeais en visitant l'exposition récemment organisée par l'Ecolier romand, qui présentait les travaux d'une centaine de classes. Quelle somme d'efforts fructueux, que de richesses de documentation et quel art aussi dans la présentation des matières réunies ! Et une constatation s'impose d'emblée : l'ardeur que mettent les écoliers à leur travail quand un but tangible et précis oriente leurs efforts. Comme les adultes, ils aiment savoir pour quoi et pour qui ils agissent.

*Va-t-on s'arrêter en si bon chemin ? D'autre part, l'émulation, la rivalité sont-elles les seuls stimulants qui puissent donner à l'activité scolaire, aux recherches personnelles cette joie que respirent tous les travaux présentés ? Je ne le pense pas. Mais il importe avant tout de donner aux enfants l'habitude de songer à leurs semblables. Et voilà le but que je propose aux écoliers romands : **travailler pour leurs camarades.***

Que les classes de la plaine et de la montagne, de la ville et des champs s'attaquent à un sujet à leur portée ; qu'elles l'approfondissent, l'enrichissent de leurs découvertes guidées, coordonnées par leur maître ! L'étude achevée sera envoyée à la Rédaction de l'Educateur qui pourra en faire une publication au service de tous les élèves romands. Coopération intelligente, travail éducatif pour les chercheurs, résultats intéressants pour la documentation de tous. Est-il une seule classe qui ne puisse une fois par an consacrer quelques semaines à un tel programme ? Fraternité écolière réalisée par des actes et qui pourrait bien, la guerre terminée, dépasser nos frontières.

J'invite donc toutes les classes disposées à cette collaboration à s'inscrire auprès de la Rédaction de l'Educateur avant le 1er juin 1945 en indiquant le sujet d'étude qu'elles ont choisi ; il s'agit de composer des textes d'un total de 16 pages au plus, agrémentées d'un maximum de 12 croquis (copies, adaptations ou créations) exécutés si possible par les élèves eux-mêmes.

Au travail, petits et grands, pour que nos écoles romandes deviennent une communauté scolaire vivante !

A. Chabloz.

ECOLES INDOUES, ECOLES MISSIONNAIRES

L'Inde, pays mystérieux, trop vaste et trop vieux pour qu'on puisse en connaître toutes les richesses, garde l'unité dans les traditions. On le découvrira aisément en jetant un regard sur sa formation intellectuelle : ses écoles.

Il y eut, dès longtemps, l'enseignement privé, réservé aux seuls Brahmanes et à quelques privilégiés des castes supérieures. Les maîtres parlaient en sanscrit et enseignaient grammaire logique, philosophie et droit. Le traitement dépendait de la générosité des parents. Dons et pension étaient volontaires. Parfois le maître restait chez son élève

jusqu'au mariage de ce dernier. Le jeune Brahmane étudiait les rites, les coutumes et les lois religieuses du pays. Convaincu de sa supériorité, il était reçu dans sa caste ; il en avait fini avec les études ; le mariage ou la vie religieuse l'absorbait tout entier. Il était devenu un homme ; une nouvelle génération l'avait remplacé sur les « bancs » de l'école.

Bien pauvres maisons d'éducation en vérité : une hutte, le plus souvent ouverte sur un côté ; des nattes servent de sièges. Aux murs, des feuilles de palmier jouent le rôle de cahiers, tandis qu'un tas de sable permet aux doigts mal habiles de s'initier à l'art d'écrire. Et les petits passent des jours et des jours à tracer des signes, à les effacer et à recommencer, jusqu'à ce qu'un aîné se déclare satisfait du travail. Ils apprennent par cœur de longs passages dans une langue inconnue. Et s'il leur arrive de bredouiller, d'hésiter un instant, la baguette du maître les frappe sans pitié. Pas de merci pour le coupable, le maître est tout puissant ; son autorité est incontestée, et malgré ses défauts parfois répugnants, il est respecté. Après la classe, point de concierge pour remettre ordre et propreté, les élèves s'en chargent. Avec un peu de bouse de vache et d'eau, tout est bientôt mat et noir. La nuit, les bêtes sauvages viennent parfois gîter dans ces abris ; mais malheur à l'enfant de caste inférieure, au paria, s'il s'avise de souiller un tel lieu de sa présence. Pour lui l'ignorance et les mauvais traitements !

Le gouvernement anglais, soucieux d'améliorer cet état de choses, tenta d'y remédier. Il se heurta à bien des difficultés. Quelle langue imposer dans un pays où cent quatre-vingts idiomes s'offrent à la fois ? On finit par adopter l'anglais. D'autre part, on ne pouvait mettre côte à côte un enfant de prêtre et un paria. On s'occupa des classes aisées, comptant sur « l'infiltration ». Cette théorie fut heureusement combattue par James Thomason qui travailla, dans sa province, à éduquer tous ses planteurs ; son influence fut très forte. D'autres gouverneurs l'imitèrent. Une grande partie du pays restait cependant dans l'ignorance la plus absolue. L'école du gouvernement atteignait parfois 15 - 20 % des enfants, mais, le plus souvent, seulement 1 - 5 % fréquentait les classes. La langue, les castes, la préparation des maîtres compliquaient beaucoup la question. On ne pouvait ignorer l'idiome maternel, et pour passer dans les écoles secondaires, il fallait posséder l'anglais. D'autre part, l'âme hindoue est foncièrement religieuse. Seule l'indifférence européenne, implantée là-bas ces dernières années, menace cette soif d'idéal et de recherche profonde.

Les écoles missionnaires offrirent alors la possibilité de travailler dans sa propre langue, tout en apprenant l'anglais de bonne heure. Les hautes écoles ainsi n'étaient pas fermées et l'on avait cependant gardé la vieille culture ancestrale, si riche et si belle. Le problème ne fut pas un obstacle. Pas de longues attentes, de gêne, de pudeur mal placée ; en cinq minutes, on est en plein sujet : l'Indou vibre et cherche. La mission apporte donc à ses enfants, avec un enseignement aussi complet que possible, un Christ vibrant lui aussi.

Cependant, toutes les questions n'ont pas été résolues : ce sera la tâche de demain.

R. R.

L'ATTRIBUT EST LIÉ AU CENTRE D'ATTRACTION - LE NOM

Le « Cours de langue » Vignier et Savary ne consacre qu'un seul chapitre fort incomplet à cette notion d'attribut ; il en fait un mot, un terme presque vidé de son sens général si important pour la compréhension de la phrase.

Pour nous convaincre de sa valeur, citons quelques exemples :

« L'illustre poète a (possède) un livre » ... traduite en latin cette proposition devient :

« *Claro poetae est liber* » (A l'illustre poète est un livre) le livre est donc bien attribué à son sujet poète ; *livre* est un attribut et non un objet comme la question *qui* ou *quoi*, faite après le verbe pourrait nous le faire croire. D'où une première constatation :

Le verbe avoir dans son sens propre est un verbe (non pas d'état) mais un verbe attributif.

Je reprends à dessein l'exemple suivant (Vignier) : « *Mistigris est un chat trouvé* ».

Quel est l'attribut réel ? Est-ce *chat* ou *trouvé* ?

En vous reportant à l'étude sur le nom et en construisant mentalement le cercle (centre d'intérêt) vous obtiendrez sans grand effort de réflexion le résultat suivant : *trouvé* est l'attribut véritable ; *chat* n'étant qu'une répétition du sujet.

D'où une seconde constatation : L'attribut est toujours un adjectif ou une forme verbale qualificative (participe passé).

3e exemple : Les cerises que le jardinier a cueillies.

Sur quoi l'attention est-elle attirée ? Sur l'action du jardinier — cueillir — ou sur le résultat de cette action *attribuée* à cerises ?

C'est du reste l'unique but du renversement de la proposition suivante :

« Le jardinier a cueilli des cerises » ... phrase dans laquelle on voit l'action du jardinier sur son échelle et non pas les cerises qui remplissent le panier au pied de l'arbre.

Constatation : On remarque une fois de plus que l'intelligence doit venir au secours de la grammaire.

4e exemple : Les enfants se promènent (sujet et objet sont les mêmes).

Les enfants se sont promenés (le verbe être, soi-disant auxiliaire, est véritablement attributif). On les voit pour ainsi dire tous qui font bouger ensemble leurs jambes.

Tandis que dans la phrase : « Jeanne a promené sa petite sœur », l'attention est attirée sur l'action et non pas sur son objet ou sur son sujet. (Là, c'est le vrai verbe actif.)

Mis au présent, il devient : « Jeanne promène sa petite sœur ». Il ne viendra à personne l'idée « d'attribuer » petite sœur à Jeanne.

Constatation : Il est de toute importance de faire saisir à nos élèves la fonction attributive de la plupart des participes passés tout en les différenciant des formes verbales d'action pure.

Comment faire saisir à nos élèves le sens attributif des adjectifs qualificatifs, des participes passés employés avec le verbe être et de ceux conjugués avec avoir quand on les attribue à l'objet précédant le verbe...

Dans l'étude des circonstances, le centre attractif était l'action ; dans celle-ci ce sera le *nom sujet*.

Nous construirons les propositions de toutes pièces par observations directes avec nos élèves sur les personnes, les animaux et les choses qui nous sont familières.

1er exemple : Un élève est placé devant ses camarades. Nous recherchons toutes sortes de qualités que nous pouvons lui attribuer. Nous obtenons le tableau suivant :

Georges est	{	<i>petit</i>	Il est évident qu'une quantité d'autres figures peuvent être exécutées sur le modèle des propositions trouvées.
		<i>malingre</i>	
		<i>pâle</i>	
		<i>soigneux</i>	
		<i>content</i>	

Sa chevelure est blonde. — Ses yeux sont vifs, etc.

II^eme exemple : Jacques est sorti de la classe.

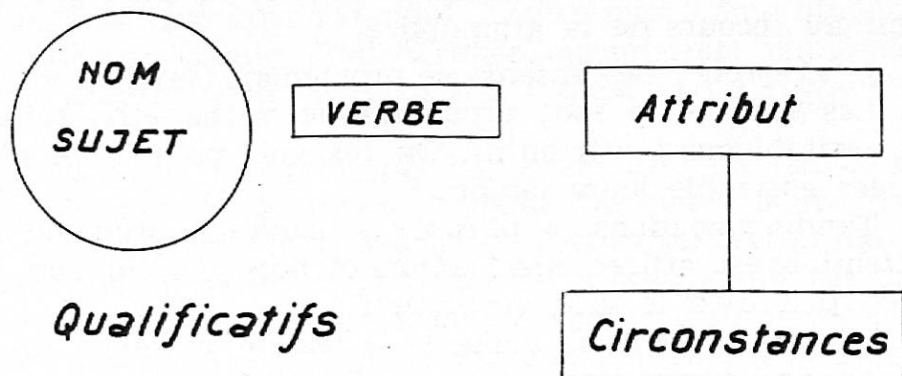
— Le maître : Où est Jacques ?

— Jacques est parti. — Jacques est sorti... puis Jacques est revenu.

Nous obtiendrons alors un tableau semblable au précédent avec cette différence que les attributs seront tirés d'actions devenues qualificatives (part. pas.).

Jacques est	{	<i>parti...</i>	(à Montreux)
		<i>revenu...</i>	(de la forêt)
		<i>sorti...</i>	(avant moi)
		<i>penché...</i>	(en avant)
		<i>courbé...</i>	(en deux)

DÉTERMINATIFS



Puis, petit à petit, dans différentes leçons subséquentes on y adjoindra des circonstances comme l'indique le tableau ci-dessus.

Le but à atteindre est celui-ci : faire saisir à l'enfant la véritable

fonction des termes de la proposition sans même connaître les mots qui la représentent.

La tâche du maître en sera grandement facilitée pendant toute la scolarité de l'élève. Les uns et les autres trouveront un plaisir réel à cette étude et apprendront du même coup que « la satisfaction de soi-même apporte une récompense immédiate » (J. Janin).

J. D.

LA QUESTION DE L'ORTHOGRAPHE

Tous les écoliers auraient besoin de savoir orthographier le plus vite possible, ne serait-ce que pour écrire des rédactions et des compositions présentables. Or, de douze à quinze ans, de par la force des choses, le programme restera toujours chargé, même si on allège beaucoup celui en vigueur actuellement. On en conclut qu'il est impossible de renvoyer l'étude de l'orthographe à l'école moyenne et qu'il faut nécessairement que des bases sérieuses soient acquises déjà avant douze ou treize ans.

Cette conclusion entraîne un corollaire important : celui de répartir année par année les diverses difficultés orthographiques et de créer des travaux de contrôle propres à évaluer le rendement obtenu dans chaque degré.

Par contre, je pense qu'il faudra exclure définitivement les notions grammaticales trop abstraites, celles particulièrement qui demeurent inutiles même à un adulte. (Ainsi en va-t-il des différentes catégories de pronoms, de la voix passive et de tout le bagage imposé en vue d'une étude prématurée du latin.)

A ce propos, il faut constater que la grammaire proprement dite ne se montre qu'en partie indispensable à l'orthographe et seulement dans la mesure où quelques étiquettes élémentaires permettent de cataloguer le langage.

Exemple : Le mot « leur » placé devant un verbe ne prend jamais d's, règle orthographique valable dans le 99 % des cas et qui ne serait ni expliquée ni facilitée par la pédantesque et complexe notion de pronom personnel complément d'objet indirect. (Exception faite, cela va de soi, pour le groupe « les leurs » qui forme un sujet facile à déceler).

Enfin, pour ne pas rester dans les généralités faciles à rédiger mais peu compromettantes, j'emprunterai aujourd'hui au chapitre des participes passés les étapes suivantes :

* * *

1. Des phrases innombrables — la porte est fermée, une fleur s'est ouverte, etc. etc. — attestent que le p.p. employé avec être s'accorde avec le sujet du temps composé. Ceci parce que le p.p. livre directement un renseignement sur le sujet.

2. L'habitude du langage conduit de même à remarquer que le p.p. employé avec avoir ne s'accorde jamais avec le sujet. Car dans l'exemple : Pierre a semé des graines, le p.p. se réfère directement non à Pierre mais à graines.

3. Cette règle du non-accord commande les cas ambigus : la brume a disparu, les glaçons ont fondu...

Ici, en effet, le raisonnement engagerait à accorder avec le sujet : La chose disparue, c'est la brume ! Quant à la distinction entre les formes transitive et intransitive, laissons-la à l'enseignement secondaire, dans la mesure où elle favoriserait l'étude des langues mortes et débarassons au plus vite les écoles primaires et moyennes des abstractions non rentables.

* * *

4. Tout p.p. annonce donc implicitement la présence d'un nom auquel il se rapporte. La pluie a arrosé le jardin — la chose arrosée n'est point la pluie et l'on aperçoit bien que le sujet du p.p. « arrosé » n'est point le sujet du temps composé « a arrosé ».

Il en résulte que le p.p., dans le cas de l'auxiliaire avoir, ne s'accorde point avec le sujet mais avec le complément direct. Au surplus, chacun sait que l'usage, non la logique, supprime l'accord si ce complément direct n'est pas mentionné avant le p.p. Ensuite que les verbes privés à jamais d'un objet direct restent constamment invariables dans leur participe : Elles ont ri, etc.

* * *

5. L'orthographe d'accord tient en un seul principe : Tout verbe, tout adjectif, tout pronom et tout participe se rapporte à un nom déterminé. On vient d'en déduire les deux règles relatives à l'accord du p.p. et l'on va l'appliquer à nouveau en commençant par les *toujours pronominaux*.

Certes, selon Larousse, ils se sont repentis équivaut à ils ont mis eux-mêmes en peine. Dans l'ensemble des toujours pronominaux cependant, la substitution n'apparaît pas toujours aussi convaincante et les moins de quinze ans appellent des tâches plus urgentes que ces subtilités stylistiques. Mieux vaut donc ici enseigner d'emblée une simple règle orthographique : le p.p. des toujours pronominaux suit la règle de l'auxiliaire être. Ainsi : *ils se sont enfuis, ils se sont réfugiés, ils se sont emparés, ils se sont repentis, ils se sont fiés, ils se sont souvenus*, etc.

* * *

6. Après les toujours pronominaux, voici les *quelquefois pronominaux*, très nombreux ceux-ci. Apparemment, tous se conjuguent avec l'auxiliaire être ; cette régularité cependant n'est qu'une façade et il suffit d'adopter le style de l'auxiliaire avoir pour déterminer si la base de l'accord se trouve dans le sujet ou le complément direct :

— Ils se sont construit une cabane — ils ont construit une cabane à eux-mêmes — avec construit en dépendance de cabane.

— Ils se sont promenés — ils ont promenés eux-mêmes — avec promenés en dépendance de ils.

La recherche du nom sous-jacent à un participe permet ainsi d'orthographier correctement la presque totalité des quelquefois pronominaux, puis d'enregistrer d'office la demi-douzaine des exceptions : *elles se sont parlé, ils se sont souri, nous nous sommes plu, les éclairs se sont*

succédé... (Grammaticalement parlant, ces p.p. non accordables ne se relient à aucun sujet ; du point de vue psychologique et philosophique, en revanche, une parole, un sourire ou un plaisir n'existent jamais sans un sujet bien réel et c'est pourquoi il vaut mieux ne pas essayer d'expliquer ces exceptions à des moins de quinze ans.)

* * *

7. L'élucidation précédente manquerait son but si je ne proposais pas en terminant une répartition des difficultés selon le tableau suivant :

De 9 à 11 ans : justification purement sonore, par substitution, de la différence entre tombé et tomber, allé et aller, etc., etc. Exclusion provisoire des étiquettes « infinitif » et « participe passé ». Emploi tacite des cas simples du p.p. avec être et avec avoir, en s'appuyant uniquement sur la langue parlée.

De 11 à 12 ans : emploi des termes infinitif et p.p. (voir les exercices publiés l'an passé par l'U. I. G. aux pages 175 à 180 de l'*Educateur* ; voir aussi le travail de M. Juste Pithon). Reconnaissance automatique, à l'œil et à l'oreille, des multiples et diverses formes verbales des auxiliaires être et avoir. Enoncé des deux règles : pour être, accord avec le sujet ; pour avoir, non accord avec le sujet.

De 12 à 13 ans : très nombreux exemples relatifs à l'auxiliaire avoir ; habitude acquise de repérer le substantif impliqué dans chaque p.p. Ensuite, après plusieurs mois de pratique, *introduction* de la notion de complément direct pour condenser les observations faites et formuler la règle.

De 13 à 14 ans : les verbes pronominaux selon les indications formulées dans cet article.

De 14 à 15 ans : révision systématique orale à l'aide de textes variés. Signalisation éventuelle des cas subtils : se douter, s'apercevoir, s'attendre, se persuader et un ou deux autres.

Georges Durand.

POUR LA FÊTE DES MÈRES

MA MAMAN

Je n'en ai qu'une dans ce monde,
une seule, comme le roi,
une seule, et toute pour moi.
Je n'en ai qu'une dans ce monde.

Quand je suis bien sage, elle chante,
et moi, joyeux, je chante aussi.
Comme pour dire : « O Dieu, merci ! »
Quand je suis bien sage, elle chante,

S'il est vrai qu'une peine amère
abrège les jours des mamans,
ah ! je voudrais t'aimer vraiment
pour te garder toujours, ma mère !

Colin.

AMOUR FILIAL

Toujours, ô mon père ! ô ma mère !
je veux tendrement vous aimer.
Ma mère ! Ah ! combien tu m'es chère !
Des mots ne sauraient l'exprimer.
Parmi de cruelles alarmes,
c'est toi seule qui m'a nourri ;
Si tu m'as bien des fois souri,
j'ai dû te coûter bien des larmes.

M. Bouchor.

MAMAN

Qui coud mes vêtements,
les allonge et ravaude
sans perdre un seul instant ?
Qui met la « cruche » chaude
dans mon petit lit blanc ?

C'est maman.

Qui, tout tranquillement,
accomplit son ouvrage,
lave l'appartement,
soigne bien le ménage,
sait faire un pansement ?

C'est maman.

Qui, chaque jour, m'attend
au sortir de l'école
et m'embrasse en riant ?
Qui m'écoute et console
mes gros chagrins d'enfant ?

C'est maman.

Qui gronde doucement
et laisse voir sa peine
lorsque je suis méchant ?
Qui n'a jamais de haine
et toujours me comprend ?

C'est maman.

Qui doit aimer maman,
lui éviter les larmes,
soulager ses tourments
et calmer ses alarmes,
entourer ses vieux ans ?

C'est moi, son enfant.

Vio Martin.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 b

Au Phénix

La maison de l'homme élégant.

A. PIGUET S. A. Rue du Pont 24, LAUSANNE

Confection et chemiserie

Acheter la qualité, c'est encore économiser.

La vendre à des prix abordables, c'est notre mot d'ordre.

217



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse et de Liechtenstein contre 75 ct. versés au compte de ch. postaux 111336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE
Maison de confiance fondée en 1910.

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres. 218

Les tramways lausannois

J O R A T

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la direction. Tél. 331 41.

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont Lausanne

85



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

215

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Renseignements sans engagement ★ Envois postaux

Brienzer Rothorn

Altitude 2351 m.

Des impressions inoubliables pour les écoliers

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison : 23 juin 1945

Fermeture de la saison : 16 septembre 1945

TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge

Brienzi-Rothorn-Kulm Simple : Fr. 3.25 Retour : Fr. 3.30
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM

Potage et pain	Fr. -.85
Café simple avec pain	Fr. 1.10
Café complet	Fr. 1.75
Potage, pâtes aux tomates et salade	Fr. 2.30
Simple, mais bon-dîner ou souper	Fr. 3.20
Gîte dans le confortable dortoir: matelas, oreiller et couverture de laine	Fr. 1.—
Plus service	10 %

Prix global pour : dîner, logement dans dortoir,
café complet et service seulement Fr. 6.20

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable.

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails!

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN
Tél. Brienzi 2 81 41

HOTEL ROTHORN-KULM
Tél. Brienzi 2 80 54

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Les Diablerets 1200 m. **Hôtel Terminus** Tél. 6 41 37

Pour être vraiment bien, faites un essai à cet hôtel rénové. Tout confort. Salle pour société. Cuisine renommée. **Dortoir modernisé avec douche.** Consommations de 1^{er} choix

Lac Retaud 1700 m. Tél. 6 41 43

Alfred GISCLON
chef de cuisine

Les plus belles excursions au pied de hautes montagnes. Floraisons superbes. But de sortie pour écoles. **Dortoir**, arrangement pour soupe, couche et petit déjeuner, rafraîchissements de choix, barque et jeux. **E. R. REINHARD, propr.**

231

SION

Ses châteaux, son musée,
ses vieux quartiers,
ses environs.

Val d'Hérens,
Mayens de Sion,
Val de Nendaz,
les coteaux de Savièse,
Ayent, Conthey 234

Les magnifiques points de
vue du

Chasseron

et des

Aiguilles de Baulmes

sont facilement accessibles
avec la traction électrique
du chemin de fer
d'Yverdon à Sainte-Croix.

235

Chemin de fer Martigny-Orsières

Nombreux buts de promenade d'Ecoles des plus attrayants: le Lac de Champex, le val Ferret, le Grand-St-Bernard, Fionnay et Verbier. Partout air pur, fleurs des montagnes, glaciers majestueux, vue étendue sur les plus beaux sommets des Alpes. Prix réduit pour sociétés et écoles. 227

LA GROTTTE AUX FÉES **St-Maurice (Valais)**

Téléphone 5 41 45

Une des merveilles de la Suisse, 1000 m.
dans le rocher, avec cascade et lac.
Magnifique but de promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Emplacement pour pique-nique. Divers rafraîchissements. 233

Le pays de Fribourg et la Gruyère

Que de belles courses en
perspective, avec les

CHEMINS DE FER FRIBOURGEOIS Gruyère - Fribourg - Morat (GFM)

Billets collectifs au départ des
gares C. F. F. Trains spéciaux.
Fribourg, tél. 2.12.63, Bulle,
tél. 2.78.85. 229